



Union Nationale pour l'Orthoptie et la Vision
Organisme de formation continue

Esophorie :

influence de l'accommodation

Référence : 2025/PARAMED/04

Public :

Orthoptiste diplômé

Pré-requis :

Aucun



Formations susceptibles d'être
prise en charge par
le **FIFPL** et **OPCO**

UNOV

www.unov.fr

Modalités d'accès :
contact@unov.fr

Organisme de formation enregistré sous le
numéro 11940952794, cet enregistrement
ne vaut pas agrément de l'Etat

Maj 10.2024

Objectifs de la formation

L'ésophorie est étroitement liée à l'accommodation. Ce trouble visuel nécessite un dépistage précoce des dysfonctionnements optico-sensori-moteurs.

La vision binoculaire peut être perturbée par l'accommodation et engendrer une ésophorie. Cette donnée joue un rôle primordial dans les éléments sensoriels mais aussi moteur.

L'orthoptiste est le principal acteur pour la mesure de l'accommodation et pourra faire le lien entre ésophorie et mise au point.

Les plaintes : signes fonctionnels et/ou perte d'efficacité devront être mis en rapport avec une éventuelle phorie et un éventuel trouble de l'accommodation.

L'orthoptiste doit donc : identifier le déséquilibre binoculaire d'après la plainte du patient, organiser son bilan orthoptique, élaborer un projet soins.

Contenu :

- Définir les ésophories et l'accommodation
- Savoir qualifier et quantifier l'accommodation
- Présenter les différents outils nécessaires au bilan
- Hiérarchiser l'évaluation orthoptique sensorielle

Moyens Pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Approche orthoptique des méthodes et des tests
- Etudes de cas et discussions
- Bibliographie

Modalités d'évaluation :

Analyse des cas cliniques avec l'aide du formateur, pour identifier les axes d'amélioration

Analyse des pratiques

Questionnaires de début et de fin de session

Formatrice :

Françoise GODEC,
Orthoptiste D.E



Durée : 2 jours - 14h Frais de dossier : 20€

Tarifs : Libre : 390€, Convention : 700€ ou DPC

Dates, Lieux : 28-29/03/25, Valence
12-13/09/25, Bordeaux

Possibilité de formation sur site, en intra-établissement : Devis et CGV sur demande. Délai d'accès : 3 à 6 mois